



Refus de répondre à une sommation huissier

Par **sergentgarcia**, le **23/07/2015** à **10:21**

Bonjour,

Deux décisions de justice ont eu pour conséquence la requalification de mon statut de pigiste en celui de journaliste professionnel permanent et que, dès lors, il m'est demandé (par l'organisme de retraite complémentaire Audiens) de produire les bulletins de salaire de régularisation mentionnant des précomptes Arrco et Agirc, correspondant au passage d'un statut non cadre à un statut cadre, émanant respectivement de mes deux anciens employeurs (je suis retraité depuis juillet 2010).

Devant le mutisme de ces derniers, malgré plusieurs rappels, j'ai dû faire intervenir un huissier de justice pour qu'il adresse aux deux sociétés concernées une sommation de remettre lesdits documents conformes, dans un délai de huit jours.

Cela fait maintenant un mois que les sommations ont été délivrées et toujours pas de réponse...

Quel recours j'ai pour obtenir ces documents indispensables pour ma retraite ?

D'avance merci.